

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Ordonnance](#)

Ordonnance n. 8.131 du 06/07/2020 modifiant l'Ordonnance Souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des praticiens hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée

(Journal de Monaco du 10 juillet 2020).

Vu la [loi n° 127 du 15 janvier 1930](#) constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la [loi n° 918 du 27 décembre 1971](#) sur les établissements publics ;

Vu l' Ordonnance Souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l' Ordonnance Souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des praticiens hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu Notre Ordonnance n° 8.011 du 12 mars 2020 relative à l'octroi des prestations médicales aux fonctionnaires et agents de l'État et de la Commune ;

Article 1er .- *(Voir l'article 49 de l'ordonnance n° 13.839 du 29 décembre 1998).*

Article 2 .- *(Voir l'article 50 de l'ordonnance n° 13.839 du 29 décembre 1998).*

Article 3 .- Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.